

A La Forestière, le 01/07/2023

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, Mr Alain JAQUINET,

A l'occasion de l'enquête publique du Parc des Champeaux (Nesle la Reposte – Les Essarts le Vicomte),

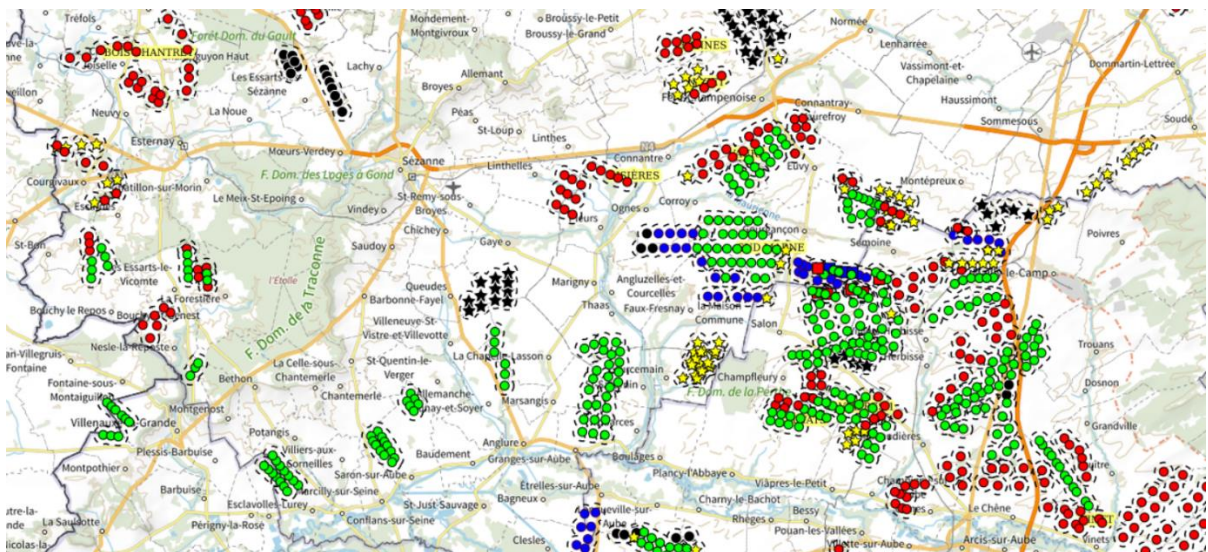
Monsieur Le Commissaire Enquêteur,

Je réside à La Forestière, petite commune du Sud-Ouest Marnais, toute proche du projet du parc des Champeaux, commune, elle aussi, déjà bien envahie par un parc éolien existant de 6 machines (et un projet d'extension de 5 autres).

Je tiens aujourd'hui à vous faire part de mon avis **très défavorable** concernant le projet éolien des Champeaux 51, ainsi que des points négatifs que représentent les éoliennes dans notre pourtant belle région minée par ces énormes machines.

Que penser de cette politique d'envahissement de nos campagnes paisibles jusqu'à lors ? Nos campagnes sont désormais industrialisées au détriment de la vie de ses habitants, elles sont défigurées, elles perdent l'attrait du tourisme. Sans compter la perte de la valeur des habitations qui se trouvent à proximité immédiate de ces parcs éoliens et les nuisances de ces machines sur nos vies, sur l'avifaune qui nous entoure, vous ne pouvez pas ne pas prendre en considérations ces éléments majeurs.

## 1- INVASION ET SATURATION DU SUD OUEST MARNAIS



Les projets fleurissent de toutes parts autour de nos villages et cela de façon totalement anarchique. Nous avons contribué au mix énergétique avec des parcs déjà existants MAIS nous refusons à présent de voir nos paysages et notre environnement totalement défigurés par des machines toujours plus hautes et toujours plus invasives et nombreuses.

La carte ci-dessus montre bien l'invasion de ces machines sur notre territoire !

1576 éoliennes sont déjà installées ou en instruction dans le Sud-ouest Marnais, sans compter les projets en cours de développement). Jusqu'où va-t-on aller ? Quel est le but de s'acharner sur une région en particulier ? A quoi va ressembler notre région qui est déjà terriblement défigurée ?

Le projet des Champeaux est situé sur un point élevé du territoire et son impact paysager serait majeur.

Il apparait également que le secteur du Parc des Champeaux se trouve en dehors des zones favorables de la Cartographie du développement éolien. Il est donc aberrant de vouloir implanter un parc à cet endroit.

## **2- PROJET QUI VA A L'ENCONTRE DE LA VOLONTE DES HABITANTS**

Depuis 2019, les habitants de Nesle ont manifesté leur opposition au projet. Une pétition a eu lieu, ainsi qu'une consultation des habitants, et toutes ont révélé une nette opposition au projet.

Les conseils municipaux des communes alentours (La Forestière, Nesle la Reposte, Bouchy St Genest, Les Essarts le Vicomte) ont tous voté contre.

Comment peut-on autoriser un projet qui va à l'encontre de la volonté des personnes qui résident à proximité ? Ce ne sont pas les promoteurs qui vont devoir vivre en contact direct de ces machines qui génèrent des nuisances visuelles, sonores et qui peuvent également avoir un impact négatif sur la santé. D'ailleurs, avec une puissance de 30 à 36 Mégawatts (comparés aux 13Mw du Parc des Portes de Champagne, que je connais bien et qui génère déjà beaucoup de bruit !), les nuisances sonores seront forcément amplifiées et insupportables pour la population avoisinante.

Comment peut-on mépriser l'avis des riverains ? Ainsi que leur quiétude et leur santé !?

## **3- UN PROJET HORS NORME ET INACCEPTABLE ENTRE DEUX VILLAGES AUSSI RAPPROCHES**

Les éoliennes prévues initialement ne devaient pas dépasser 150m de haut. Celles du projet font à présent 184m, elles sont 60% plus hautes que celles du Parc existant des Portes de Champagne, elles auront des rotors 70% plus grands et seront plus de 2 à 3 fois plus puissantes. Le territoire est particulièrement réduit pour y implanter ces monstres. Certaines machines se trouveront à 760m des Essarts le Vicomte ou encore 840m de Bouchy ou 1120m de Nesle, alors même que l'Académie de Médecine préconise une distance minimum de 10 fois la hauteur de l'éolienne (2022).

De plus, les études d'impact visuel et sonore du dossier n'ont pas été réalisées pour des machines de 184m (elles ont été réalisées pour des éoliennes de 150m de haut). Ces études ne sont donc pas recevables.

Les machines retenues pour le projet ont une taille énorme comparées à celles qui sont déjà implantées sur le secteur. L'impact visuel et sonore ne peut qu'être intensifié.

## **4- ZONE D'EXCLUSION DES COTEAUX CHAMPENOIS / AIRE DE PROTECTION PAYSAGERE DU PROVENOIS**

Le présent projet se situe dans la zone d'exclusion de 10 km autour des vignobles « Coteaux , Maisons et Caves de Champagne » classés au Patrimoine Universel de l'UNESCO.

J'ai pu constater que le dossier du Projet étudiait l'impact sur les vignobles de Bethon, Montgenost et Barbonne-Fayel mais qu'ils ont omis ceux de Dival et Villenauxe la Grande, pourtant situés à 4 km du projet !

Je suis viticultrice et moi-même très inquiète de l'impact paysager des parcs éoliens sur le tourisme. Il faut tout de même constater que les parcs éoliens dénaturent totalement les coteaux champenois. Ces machines ne contribuent pas du tout à donner une belle image de notre vignoble et de ses valeurs. Il faut absolument préserver ces paysages classés.

Dans le même registre, le projet se situe dans l'aire de protection paysagère établie en 2017 par la ville de Provins qui est classée aussi au Patrimoine Universel de l'UNESCO. D'ailleurs, j'ai noté que le Conseil Municipal de la Ville de Provins s'opposait également au projet et l'avait fait porter à votre connaissance.

## 5- IMPACT SUR LA BIODIVERSITE

Le projet des Champeaux se situe entre 3 zones boisées (le Bois de la Comtesse, le Bois de Nesle et la Forêt de la Traconne) qui occupent 1/3 de la surface des deux communes concernées. On ne peut pas ignorer l'impact sur la biodiversité du secteur !

D'ailleurs, l'avis de la MRAe souligne cet impact notamment pour les oiseaux et chauve-souris et conseille au promoteur de « réexaminer la variante du projet avec des éoliennes de 150m de hauteur » et « d'analyser d'autres variantes, si nécessaire en allant au-delà de la ZIP actuelle, pour minimiser conjointement les impacts relatifs à la biodiversité et au paysage. »

Les éoliennes du projet n'auront que 29m de garde au sol alors qu'il faudrait qu'elles en possèdent une de minimum 30 à 40m (préconisations de la DREAL). La taille de leur rotor ainsi que la longueur des pales représentent en plus des dangers supplémentaires pour l'avifaune. Certaines chauve-souris telles que la Noctule commune ou la Noctule de Leister volent particulièrement haut et seraient particulièrement en danger.

## 6- DES QUESTIONS CONCERNANT L'ECOLOGIE

Et que dire d'une électricité « propre » alors que ces machines monstrueuses sont fabriquées à l'étranger, loin de leur lieu d'implantation et que leur empreinte carbone est loin d'être neutre rien qu'avec le transport. On peut légitimement se questionner sur leur véritable impact carbone entre leur construction, leur transport, leur montage, leur démontage en fin de vie et leur recyclage. Et quelles solutions « propres » concernant les pales qui ne sont pas recyclables et dont on ne sait quoi faire, à part les enterrer ? Quelle belle terre allons-nous laisser à nos enfants ?

Je sais pertinemment qu'il faut contribuer à trouver des alternatives à la production d'électricité en France et dans le Monde, je ne suis pas contre les éoliennes dans leur ensemble mais contre un envahissement massif de notre région et de son cadre de vie, contre leur proximité immédiate des villages et du vignoble champenois.

Cependant l'éolien, de par son intermittence, ne peut pas représenter une alternative massive à la production d'électricité. Par exemple, l'année 2022 n'a pas été propice à une production intéressante et je ne pense pas, vous serez certainement d'accord avec moi, que densifier encore plus les parcs aidera à fournir plus d'électricité en l'absence de vent ! Envisagez-vous, lors des moments où les éoliennes ne tourneront pas, avoir recours à la remise en service de centrales à charbon ? Quelles sont les solutions envisagées ? L'éolien peut être une alternative intéressante bien sûr au charbon ou aux énergies polluantes, il peut représenter un complément de production intéressant dans les moments où le vent souffle mais il me semble inconscient de pousser au développement éolien à « tout prix » sans prendre en considération **que le vent ne souffle pas sans arrêt**. Le nucléaire nous permet en revanche une indépendance électrique et surtout une électricité décarbonée.

Accueil → Tableau de bord : éolien - Premier trimestre 2022

## Tableau de bord : éolien - Premier trimestre 2022

ÉNERGIE

Publié le 27/05/2022

Résumé

Données

Résultats des trimestres  
précédents

Aller plus loin

Voir aussi

Au 31 mars 2022, le parc éolien français atteint une puissance de 19,2 GW dont 0,2 GW a été raccordé au cours du premier trimestre 2022, soit 28 % de moins qu'au cours de la même période de l'année 2021. La puissance des projets en cours d'instruction s'élève à 14,1 GW. La production d'électricité éolienne s'est élevée à 11,7 TWh au cours du premier trimestre 2022, soit 8,5 % de la consommation électrique française. La production diminue légèrement par rapport au premier trimestre 2021 (- 1%).

J'espère que vous tiendrez compte de mes remarques avant de rendre votre avis en toute impartialité.

Cordialement,

51120 La Forestière